

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

Le mercredi o6 décembre 2023 à 18h le Comité d'AQUAVESC légalement convoqué par son Président, Monsieur Erik LINQUIER, s'est réuni au 12 rue Mansart à Versailles (78000).

OBJET: 2023/26 - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES- EXERCICE 2024

Sont présents :

Chavenay: Stéphane GOMPERTZ
CA SGBS: Isabelle DE TONQUEDEC
EPT GPSO: Pierre CHEVALIER

EPT POLD: Eric BERDOATI, Olivier BERTHET

CA SQY: Henri-Pierre LERSTEAU, Françoise BEAULIEU, Eva ROUSSEL, Catherine BASTONI

CA VGP: Denis PETITMENGIN, Christian ROBIEUX, Luc WATTELLE, Bernard MILLION-ROUSSEAU, Alain SANSON, Michel AUBOUIN, Christophe MOLINSKI, Isidro DANTAS, Muriel COSTERMANS, Erik LINQUIER

<u>Absents ou excusés</u>: Catherine LANEN, Valentine BOUVET, Béatrice BODIN, Catherine BLOCH, Fréderic PELEGRIN, Olivier AFONSO, Roger ADELAIDE, Moussa FOUZI, Hélène DENIAU, Igor GAZEYEFF, Emilien NIVET, Richard DELEPIERRE; Martine SCHMIT

Ont donné pouvoir : Myriam DEBUCQUOIS à Eva ROUSSEL, Bernard MEYER à Henri-Pierre LERSTEAU

Date de la convocation : 29 novembre 2023

Secrétaire de séance : Catherine BASTONI

Date d'affichage: 12 décembre 2023

Nombre de membres : En exercice : 34 Présents : 19 Votants : 21

Sauf mention contraire inscrite dans la mesure de publicité appropriée, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes :

⁻ Date de sa réception en Préfecture :

⁻ Date de sa publication et/ou de sa notification

Délibération 2023/26

OBJET: Débat d'Orientations Budgétaires-Exercice 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement les articles L.5211-36 et L 5711-1,

Vu l'article 107 de la loi NOTRe (loi n°2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République),

Considérant que le document joint à la présente note de synthèse a pour objet de fournir au Comité les éléments d'appréciation lui permettant de fixer les orientations à adopter pour la mise au point du budget 2024 sur lequel il devra définitivement se prononcer au mois de janvier 2024,

Ayant entendu l'exposé,

Le Comité, Après en avoir délibéré A l'unanimité,

PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2024.

APPROUVE le Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2024.

Pour Extrait Conforme A Versailles, le 06 décembre 2023

Le Président

Brik LINQUIER